

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOMMERVILLER
Séance du vendredi 29 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-neuf septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Stéphane LEJEUNE,

Présents : MM. Stéphane LEJEUNE - Jacques MAILLIOT - Huguette MEYER - Marie-Christine CABOCEL - Nathalie BABOU-GALMICHE - Jean-Luc DOMGIN - Véronique GEORGES - Monique GRIDEL - Gilles JEANDEL - Benoît LAMY - Denis LHOMME - Jessica PELC

Absents excusés : Didier CHASSATTE donne pouvoir à Nathalie BABOU-GALMICHE
Alexis BOULET donne pouvoir à Jacques MAILLIOT
et Philippe WEHRLIN

Secrétaire de séance : Nathalie BABOU-GALMICHE

OBJET DE LA DELIBERATION : (2.8) 2/ Arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le maire, rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision du PLU. a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de P.L.U.

Le Conseil Municipal,

VU les délibérations en date des 23 septembre 2014 et 24 avril 2015 prescrivant la révision du PLU et définissant les modalités de concertation ;

VU le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement prévu par l'article L.153.12

VU la délibération en date du 29 septembre 2017 tirant le bilan de la concertation dans le cadre de la révision du POS transformé en PLU.

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153.12, L.300.2. et R.153.3

- Entendu l'exposé de monsieur le maire,

- Après examen du projet de P.L.U. et notamment le P.A.D.D., le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

Considérant que le projet de révision du P.L.U. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées.

Après en avoir délibéré,

- Arrête le projet de révision du PLU de la commune de SOMMERVILLER tel qu'il est annexé à la présente ;

- précise que le projet de P.L.U. sera communiqué pour avis :

* à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du POS transformé en PLU.

* à la commission départementale pour la protection des espaces naturels agricoles et forestiers.

* aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui en ont effectué la demande.

La présente délibération sera transmise à monsieur le préfet de Meurthe-et-Moselle, accompagnée des dossiers nécessaires à la consultation des services de l'Etat.

Conformément aux articles R.153.3, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie.

Le projet de PLU arrêté sera tenu à la disposition du public (article L. 300-2).

Certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire

Stéphane LEJEUNE



Nombre de membres afférents au Conseil Municipal

: 15

Nombre de membres en exercice

: 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération

: 14

Date de la convocation : 21/09/2017

Date d'affichage : 21/09/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405093-20171002-20171002002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le

et publication, du

ou notification, du 2/10/2017